FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

REUNION BILATERALE CGT/DRH
MESURES CATEGORIELLES 2014.
Vendredi 31 janvier 2014

DRH : François Cazottes, Philippe Perrais, Richard Nigon

CGT : Charly Breuil, Fabienne Tatot, Jocelyne Pelé, Claude Pestelard, Camille Pujol, Claude Thibault, Carlo Capillon, Gaëtan Silène.

Pour la DRH, cette réunion est un exercice annuel qui consiste à une préparation avec chaque organisation syndicale afin de présenter les mesures catégorielles et recueillir les remarques de chaque OS avant de valider les propositions de la DRH au cours d'une réunion plénière qui doit avoir lieu au mois d'avril.

La présentation de la DRH se décompose en deux parties : le bilan de l'année 2013 et les propositions pour 2014.

La DRH nous indique que les enveloppes catégorielles sont en baisse depuis plusieurs années suite aux lois de Finances votées par les parlementaires.

Un budget triennal 2015-2017 est en préparation qui concernera, une enveloppe catégorielle et des mesures d'accompagnement.

En préalable, la CGT dénonce la chute vertigineuse de l'enveloppe catégorielle (moins 10 millions d'€ en 4 ans). Nous lions cette baisse avec le gel du point d'indice, la baisse du pouvoir d'achat, l'avalanche des réformes, l'absence de perspective, l'abandon des missions qui engendre un climat social plus que tendu.

Par ailleurs, la CGT ne peut pas accepter que des mesures réglementaires ou salariales viennent amputer des mesures catégorielles déjà restreintes par des réductions budgétaires.

La CGT dénonce le passage en force de la DRH sur la nouvelle prime s'appelant « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) » alors que la Fonction Publique (FP) n'a toujours pas publié le décret, et que sept organisations syndicales sur huit l'ont refusé. Il est clair que la DRH veut être le bon élève et persiste à dire que le décret va être publié par la FP et l'appliquera.

Bilan 2013.

L'enveloppe catégorielle était de 18 M€ à laquelle s'ajoutait une enveloppe de 6M€ au titre de l'accompagnement des réformes.

Sur 18M€, 545 000€ n'ont pas été consommés, concernant essentiellement la catégorie C et les OPA. Nous interpellons la DRH sur cette méthode qui consiste à afficher des prévisions et à ne pas les respecter. Nous demandons également des explications sur la coordination entre l'agenda social du ministère et les mesures catégorielles. Comment peut-on afficher des mesures dans un agenda social sans en donner les moyens à travers des mesures catégorielles ?

Pour les OPA, 220 000€ pour les grades ouvriers expérimentés et compagnons ont été bloqués par le budget qui lie la revalorisation des OPA à l'évolution de la catégorie C qui ne doit intervenir qu'au 1er février 2014.

La CGT considère que les mesures prévues pour revaloriser la prime de métier OPA dans les DIR n'est qu'un acompte nettement insuffisant pour s'aligner sur le régime indemnitaire existant des autres personnels d'exploitation. Nous dénonçons les décisions arbitraires des DIR qui ne respectent pas les métiers des OPA, notamment dans les ateliers. Le SNOPA rappelle qu'il a écrit au DRH pour remettre à plat la prime de métier des OPA, qui doit être définie (et revalorisée) en fonction des métiers des OPA.

Deux notes de gestion concernant la revalorisation de la PTETE, ont été envoyées dans les services ce qui démontre le manque de sérieux de la DRH. Une fois de plus, ce sont les personnels qui en pâtissent. La DRH nous répond que seule la dernière datant de décembre 2013 doit être prise en compte : Donc ce sera une retenue sur salaire qui sera effectuée aux agents concernés.

Le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4 n'a pas pu être réalisé ; la CGT trouve cela inadmissible, surtout que ce sont des agents d'exploitation qui sont recrutés et payés en dessous du SMIC. Car à chaque augmentation de celui-ci, le gouvernement est dans l'obligation d'augmenter les premiers échelons.

La DRH répond que la Fonction Publique n'a pas voulu appliquer le 100% de taux pro/pro de l'échelle 3 à 4 sachant que cela concernait 15 agents pour 30 000 € !!!

La CGT intervient pour rappeler à la DRH que les personnels d'exploitation ainsi que les TSDD EEI affectés à Mayotte ont été oubliés pour l'attribution de la PTETE alors qu'ils travaillent sur des routes gérées par l'État.

La DRH s'engage conformément aux accords des ministères datant de septembre 2013, à ce que Mayotte puissent bénéficier de cette PTETE.

Prévisions 2014

Premier constat : 15M€ repartis entre le MEDDE et le METL soit une baisse de 3M€.

- Les mesures ne sont pas encore construites complètement, mais la DRH annonce cinq chantiers qui pourront être mis en œuvre : Catégorie C revalorisation Indiciaire sur un an. Barème salarial OPA. Accompagnement indemnitaire Augmentation de la PSR de 5%. Augmentation de la prime de métier. Convergence indemnitaire des B et C administratifs avec le MAF. Convergence ISS et PSR pour les TSDD. Astreinte en DDI. Prime de restructuration dans les DDI.

Pour les OPA, la DRH propose de reconduire la revalorisation des ouvriers expérimentés et compagnons en 2014 (avec au passage une diminution de 20 000€). La CGT ayant bien fait préciser à F.CAZOTTES que cette revalorisation devait être calée sur celle de la catégorie C (effective au 1er janvier 2014) constate l'insuffisance du montant de l'enveloppe prévue. En effet, la revalorisation de la catégorie C prévoit un indice majoré terminal 480 en 2014 et

485 en 2015, pour avoir un niveau équivalent en fin de carrière, il faudrait revaloriser la grille salariale des OPA jusqu'aux grades de spécialiste B et chef d'équipe B.

La DRH avoue ne pas avoir été jusqu'à cette hypothèse.

La CGT propose comme solution de revaloriser la grille complète des OPA ce qui serait considéré comme une mesure salariale et serait sortie ainsi de l'enveloppe catégorielle. Nous demandons que la revalorisation salariale des OPA soit inscrite dans la prochaine réunion prévue avec la DRH.

La CGT constate également que le montant prévu de 30 000€ sera nettement insuffisant pour mettre en phase la prime de métier des OPA.

LA CGT a interpellé le DRH sur la baisse salariale des OPA des DOM. En effet, la DREAL de Basse Normandie a arbitrairement appliqué le barème salarial de la zone 3 aux OPA des DOM qui jusque là étaient rémunérés en zone 1.

La DRH nous répond que cette décision ne provient pas de la DREAL mais du Budget qui s'appuie sur des textes réglementaires.

La CGT ayant fourni des textes relatifs aux OPA démontrant le contraire, la DRH a contesté la décision auprès du ministère des finances.

La CGT souligne la tension qu'une telle décision a provoquée dans les DOM dans un contexte de blocage des salaires et de cherté de la vie.

- Pour les personnels d'exploitation et TSDD EEI, la CGT a rappelé ses revendications et ce qu'elle voudrait que soit pris en compte pour le catégoriel 2014 :PTETE deux niveaux 5 000 € de l'AE au TSCDD sur des routes de -70 00 véhicules/jour et 7 000 € de l'AE au TSCDD sur des routes de+ 70 000 véhicules/jour ainsi que dans les SIR et CEI de montagne. PSR à 7,5% du salaire brut moyen par grade pour les personnels d'exploitation tout en gardant le texte actuel, et la CGT est contre un texte unique regroupant la prime de service rendu et celle de rendement. Revalorisation de la PSRR pour les TSDD. Passage des CEEP à TSDD et des TSDD à TSPDD par tableau d'avancement

La CGT n'a obtenu aucune réponse de la part de l'administration, c'est édifiant !!!

Pour les filières administratives et techniques, la CGT rappelle qu'elle attend toujours le rapport final du CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable) sur les agents de catégorie C. Le pré-rapport de juillet 2013 préconisait notamment la transformation de postes de C en B, confirmant le décalage entre les fonctions exercées de niveau B et la carrière des agents en catégorie C.

La CGT demande qu'un plan triennal de transformations de postes de C en B soit mis en œuvre dès 2014 puis en 2015 et 2016 pour les administratifs et techniques.

Le refus de la Fonction Publique et du Budget d'augmenter les taux promus/promouvables pour les adjoints administratifs et les syndics des gens de mer en 2013 continue à bloquer les déroulements de carrière et à contraindre des agents à partir en retraite sans atteindre le dernier grade de leur corps, Les crédits non consommés en 2013 doivent être budgétés en 2014 car la revendication sur les taux de promotion reste d'actualité,

La CGT souligne les annonces trompeuses sur la refonte de la grille des catégories C avec notamment la perspective d'un 9ème échelon au bout de 4 ans dans le nouveau 8ème échelon linéaire depuis juillet 2013, qui ne concernera donc personne avant 2017 !

Elle dénonce le retard pris dans la titularisation des personnels contractuels dont la loi date de mars 2012 et demande que les postes de passage de l'échelle 3 à l'échelle 4 soient augmentés en 2014 afin de permettre notamment aux agents dits "Berkani" d'être promus dès 2014 en adjoints techniques ou adjoints administratifs de 1ère classe (pour atteindre 100% des promouvables en 2015).

Le DRH précise que toutes les conséquences salariales et indemnitaires liées à la titularisation seront impactées sur la masse salariale et non sur l'enveloppe catégorielle 2014 tout comme

les régularisations dans les dossiers ZUS (la CGT y sera très attentive …).

Les personnels non-titulaires sont les grands oubliés des propositions 2014 et, la titularisation ne concernant pas tous les agents, il doit être prévu une revalorisation de leur régime indemnitaire (alignement des RIL sur les C administratifs et versement d'une prime aux agents « Berkani »),

Le blocage des fins de carrière des RIN nécessite l'attribution de postes de promotion complémentaires sur 2014 et les dossiers individuels des agents de Forméquip doivent être expertisés, ceux-ci devant pouvoir bénéficier d'une prime de départ notamment,

La CGT souligne à nouveau la situation particulière des agents "Berkani" de droit privé qui n'ont pas bénéficié de la revalorisation du SMIC depuis 2010 , Le ministère doit protéger ses salariés et faire valoir leurs droits auprès du ministère du travail !

Le chantage du ministère conditionnant l'attribution de 100 € de primes en 2014 aux adjoints administratifs et aux syndics des gens de mer, à la mise en œuvre du futur RIFSEEP est inadmissible ! La CGT demande le déplafonnement de l'IAT actuelle et la poursuite de l'harmonisation avec le régime indemnitaire du MAAF (avec pour objectif celui des Finances).

En complément, la CGT demande l'alignement de l'IAT du dernier grade des adjoints administratifs (AAP1) et des syndics des gens de mer (SGMP1) sur celui des adjoints techniques (ATP1).

La DRH indique que l'estimation de l'enveloppe prévue pour la refonte de la grille des C et B a été faite en année pleine et qu'ils regarderont s'il est possible de reporter sur l'indemnitaire pour la poursuite de l'harmonisation avec le MAAF, le montant dégagé par l'application reportée au 1er février 2014.

Les dessinateurs dont les primes (ISS + PSR) sont restées bloquées depuis trop longtemps, doivent bénéficier dès 2014 d'un coefficient d'ISS de 10 ainsi que les experts techniques des services techniques.

Les taux de promotions des catégories B ne permettent pas d'assurer à la fois un déroulement de carrière normal et la promotion des agents retraitables (TRGS). Des postes complémentaires doivent être dédiés à ces promotions dans les 2èmes et 3èmes niveaux de grade.

Les régimes indemnitaires des filières administratives et techniques pour les catégories B se situent près de ceux des catégories C et sont beaucoup plus éloignés de ceux des catégories A des 2 filières,

Au-delà des mesures proposées pour le rapprochement de la PFR avec le MAAF et de la régularisation du coefficient des TSPDD, la CGT demande un signe fort dès 2014 pour remettre le curseur à sa place au cœur des 2 filières !

Le DRH indique seulement que suite à une rencontre spécifique présidée par le ministre Cuvillier, une proposition a été faite à la fonction publique de prévoir une augmentation du taux pro/pro de la filière des contrôleurs des transports terrestres dans un premier temps,

La CGT rappelle que la PFR n'a fait que creuser les inégalités financières entre des agents de même grade selon les services où ils sont en poste et que les restructurations en cours et les suppressions de mission ne permettent pas un vrai choix de poste.

Il sera nécessaire pour 2014, d'augmenter le nombre de postes aux coefficients de part fonction plus élevés dans les DDT-M pour les A et les B qui sont défavorisés par rapport aux directions régionales à l'effectif plus important, Ce point sera vu lors des réunions spécifiques sur la PFR dans les prochaines semaines,

En 2013, l'enveloppe de 6 millions d'€ pour les mesures d'accompagnement des restructurations n'a pas permis de payer tous les bénéficiaires qui ont dû attendre début 2014 pour avoir leurs versements. Il est indispensable que l'enveloppe 2014 soit abondée et la CGT demande que toutes les DDT-M figurent dans un arrêté global pour permettre aux agents qui

seraient contraints à une mobilité suite à la suppression de leurs missions, de bénéficier d'une prime de restructuration, alignée sur les dispositifs existants les plus favorables, même si leur site de travail actuel n'est pas fermé.

Le DRH indique que l'analyse du ministère est qu'il faut appliquer le bénéficie de la prime de restructuration aux agents des DDT-M dont le site n'est pas fermé et qu'elle est partagée par le SGG (secrétaire général du gouvernement), Il attend une confirmation,

La CGT et les agents sauront le rappeler aux ministres et au SGG !!!

La CGT fait remarquer que la question de l'égalité professionnelle brillait par son absence dans les mesures envisagées au titre de 2014. La CGT a proposé avec insistance que figurent dans cette enveloppe des mesures liées à cet enjeu, qui concerne aussi les établissements publics sous tutelle.

En effet, dans le cadre du dialogue social 2013, de nombreuses réunions ont été organisées par la DRH dont l'objectif était la mise en place d'une charte accompagnée d'un plan d'actions.

Aujourd'hui, nous notons un décalage important (puisque la charte devrait passer au CTM d'avril) et aucun plan d'actions n'a été arrêté alors que celui-ci doit s'étaler sur 2013 – 2017.

Le ministère doit prendre en compte la volonté du gouvernement d'avancer sur ce dossier et doit appliquer l'accord Fonction Publique signé le 8 mars.

Donc, les mesures catégorielles 2014 doivent explicitement prendre en compte des mesures et si pour l'instant elles ne sont pas encore clairement définies, elles doivent permettre de réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes au sein d'un même corps et entre filières (mesure 4 de l'axe 2 du protocole Fonction publique. Nous rappelons que la CGT demande qu'il n'y ait non pas une charte mais un accord ministériel sur l'égalité professionnelle.

Le DRH répond qu'il entend la demande mais s'interroge sur la manière de le concrétiser. La CGT l'invite à en discuter avec sa nouvelle chargée de mission Isabelle Antoine.

Pour la CGT, il y a véritablement un déni de dialogue social !!

- La DRH se fixe des objectifs : Utiliser la totalité de l'enveloppe catégorielle 2014Cohérence entre les mesures catégorielles 2014 et l'agenda social des ministères. Négocie l'enveloppe catégorielle avec le Budget et la Fonction Publique. Propose de revoir les OS si refus du budget et de la Fonction Publique

Le DRH précise qu'une enveloppe évaluée à 1,8 million d'€ est prévue pour les cadres (CIGEM des attachés et PFR des architectes urbanistes), pour les marins et pour les non-titulaires (grille des RIN),

Le DRH rappelle que pour les établissements publics (EP) notamment IFSTTAR, CEREMA, VNF, les directions ont l'obligation de s'aligner sur les aspects réglementaires en gestion mais doivent prévoir une enveloppe catégorielle sur leur propre budget (les mesures ne seront pas financées sur le budget du ministère).

Pour la CGT, le compte n'y est pas, ce sont les personnels qui paient les décisions gouvernementales de restriction budgétaire alors que ce n'est pas aux agents de la fonction publique de subir les conséquences des déficits causés notamment par les aides publiques données au patronat.

Le ministre Philippe Martin s'était engagé auprès de la CGT lors d'une rencontre en décembre, à présider une réunion pour faire un point dans le cadre de l'agenda social ministériel, au cours du mois de mars, La CGT lui rappellera les revendications notamment catégorielles des agents,

Mobilisons-nous en masse pour changer ces orientations budgétaires.